



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE PRESTATIONS DE
DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS
DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX PASSE
AVEC LA SOCIÉTÉ AC ENVIRONNEMENT**

**DÉCISION N° AU-19-174
EN DATE DU 16 AVRIL 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4933 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Pierre LEBEAU, 7^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence envoyé au site BOAMP, au JOUE et au Profil Acheteur de la Ville le 7 décembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le procès-verbal de la Commission d'appel d'offres en date du 19 mars 2019 attribuant le marché de diagnostics techniques immobiliers dans les bâtiments communaux à la société AC ENVIRONNEMENT ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AC ENVIRONNEMENT – 64 Rue Clément Ader – CS 70064 – 42153 RIORGES, représentée par Monsieur MORA Denis, Gérant, le marché de diagnostics techniques immobiliers dans les bâtiments communaux.

Le marché est passé pour une période d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois par période d'un an sans que la durée totale n'excède 4 ans. Les délais maximums d'exécution sont ceux mentionnés à l'acte d'engagement.

Les prestations donnent lieu à un accord-cadre à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 100 000 € HT (120 000 € TTC).

Les prix sont ceux figurant au bordereau des prix unitaires.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20190416-lmc1H6265H1-AR Date de réception en Préfecture : 16/04/2019 Date de Publication : 16/04/2019

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé des grands travaux, des
travaux d'entretien des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Pierre LEBEAU

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20190416-Imc1H6265H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/04/2019
Date de Publication : 16/04/2019